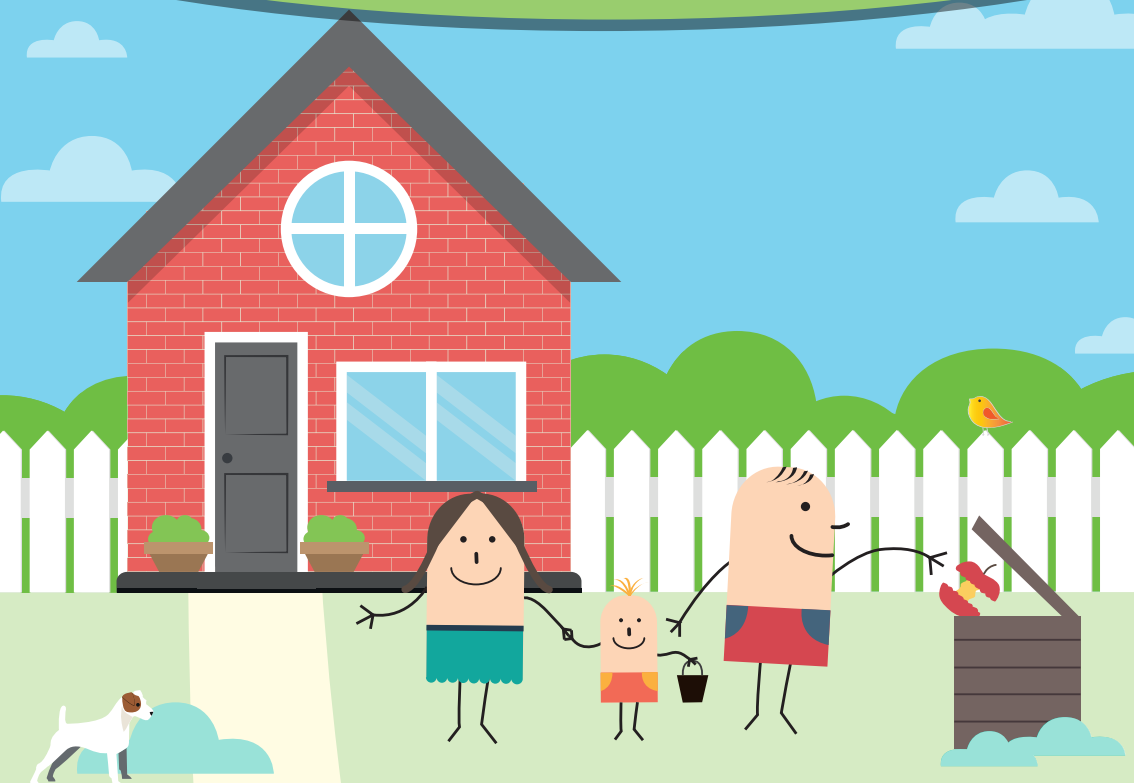


VersaillesGrandParc

les guides de la communauté d'agglomération de VersaillesGrandParc

Bailly • Bièvres • Bois d'Arcy • Bougival • Buc • Châteaufort • Fontenay-le-Fleury • Jouy-en-Josas • La Celle Saint-Cloud • Le Chesnay
Les Loges-en-Josas • Noisy-le-Roi • Rennemoulin • Rocquencourt • Saint-Cyr-l'Ecole • Toussus-le-Noble • Versailles • Viroflay

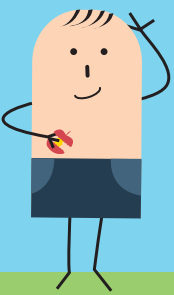


LE COMPOSTAGE de A à Z

Environnement



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération



LE COMPOSTAGE EN QUELQUES MOTS

Le compostage est un processus naturel qui permet de recycler et de valoriser les matières organiques du jardin et de la cuisine. Il faut savoir que 30 % des déchets ménagers sont compostables.

Ce processus biologique est effectué, entre autres par des bactéries, des vers, des cloportes ou par des champignons qui ont besoin d'air et d'eau pour dégrader les matières. En bac ou en tas, le compostage peut se pratiquer en maison individuelle ou en habitat collectif (en pied d'immeubles).

Les intérêts du compostage

- réduire les déchets traités par incinération
- contribuer à préserver l'environnement en effectuant un retour au sol de la matière
- obtenir un fertilisant de qualité pour son jardin

QUELLES MATIÈRES COMPOSTER ?

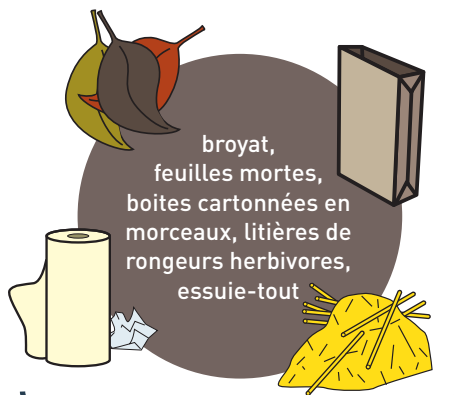
Principe à retenir : Equilibre entre les matières

Déchets verts humides 50%



épluchures, restes de fruits et légumes, fleurs, feuilles vertes, plantes, fruits et légumes abimés, thé, tisanes, infusion, filtres et marc de café

Déchets bruns secs 50%



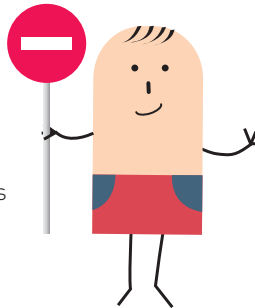
broyat, feuilles mortes, boîtes cartonnées en morceaux, litières de rongeurs herbivores, essuie-tout

Occasionnellement, on peut aussi mettre :

Rosiers malades, thuyas, croûtes de fromage, cyprès, chou, eucalyptus, lierre, génévriers, liseron, résineux... Ces déchets sont plus lents à se décomposer. Les incorporer en petites quantités, voire broyés.

QUELS DÉCHETS SONT INTERDITS ?

- Os, coquillages de fruits de mer
- Viande, poisson
- Lingettes et couches jetables
- Plastique
- Charbon de barbecue
- Cigarettes
- Cendres (sauf en saupoudrage)
- Métaux, verre
- Agrafes
- Imprimés couleur
- Papier glacé / photos / revues
- Poussières de sac d'aspirateur
- Excréments, litière de chiens et chats
- Terre et sable
- Mauvaises herbes montées en graines



LES RÈGLES D'OR DU COMPOSTAGE

- **Diversifier les déchets** : alterner des couches successives peu épaisses de matières vertes/humides et de matières brunes/sèches ;
- **Mélanger légèrement les matières** sur 10 cm à chaque nouvel apport ;
- **Veiller à une bonne humidité** : faites le test de la poignée : prendre une poignée de compost, la presser. Si quelques gouttes vous restent dans la main, votre compost a une bonne humidité. Si l'eau s'écoule, sortez votre compost et faites le sécher sur une bâche.

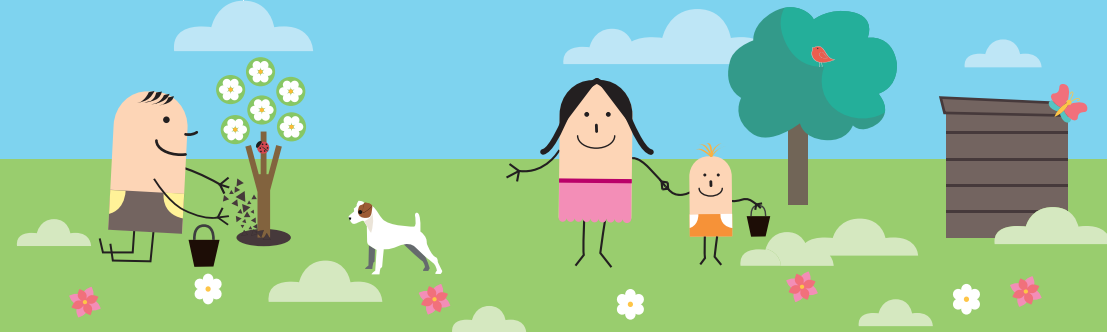
COMMENT UTILISER MON COMPOST ?

Le compost est mûr au bout de 8 à 10 mois. Il a l'aspect d'un terreau de couleur brune ou noire, meuble et à la structure grumeleuse. Il a une légère odeur de sous-bois.

Il s'utilise sans risque :

- Au pied des vivaces et des rosiers
- Entre les rangs d'un potager
- En rempotage : 1/3 de compost pour 2/3 de terre
- En saupoudrage sur la pelouse tous les 5 ans

Ne jamais planter ou semer directement dans du compost pur : les plantes et semis seraient brûlés par un excès d'azote.



LE PAILLAGE : L'AMI DU COMPOSTAGE

Le paillage consiste à recouvrir le sol avec de la matière organique. Les intérêts du paillage sont nombreux :

- Réguler la température du sol en limitant les chocs thermiques (jour/nuit),
- Ralentir l'évaporation de l'eau et maintenir l'humidité du sol,
- Garder le sol meuble...

Pour pailler, on peut utiliser : du compost non mûr (âgé de 3 à 6 mois), du gazon, du broyat de feuilles, de branches... Il est possible de pailler :

- Au pied des plantes et des arbres
- Au pied des tomates, framboises...

VOS QUESTIONS

Où placer son composteur ?

Sur une surface plane à l'abri du vent. Le surélever du sol grâce à quelques dalles espacées de 2 cm pour faciliter la circulation de l'air et une bonne évacuation de l'eau. Il ne faut pas le placer trop loin de la maison afin de l'alimenter facilement avec les déchets de cuisine collectés dans le bio-seau.

Comment démarrer ?

Le fond du composteur doit être recouvert de 5 à 10 cm de matières brunes qui permettront une bonne aération et un bon drainage de l'eau.

Un composteur suffit-il pour un grand jardin ?

Pour de grands jardins (plus de 1 000 m²), le compostage en tas est la technique la plus appropriée. Comme pour le composteur, le tas doit être installé sur une surface plane mi-ombre/mi-soleil à l'abri du vent. Il est facile de fabriquer un composteur soi-même à l'aide de palettes ou de parpaings. Dans ce cas, le cycle de transformation des matières en tas varie de 8 à 10 mois, mais le principe reste le même.

VERSAILLES GRAND PARC
Communauté d'agglomération

6 avenue de Paris - CS 10922 - 78009 Versailles Cedex

N°Vert 0 800 284 524

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.versaillesgrandparc.fr



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

